



# POSTULAT

**Auteur** Jérôme Desmeules, UDC et Xavier Mottet, PLR/FDP  
**Objet** Programme "Efficacité Valais 2030" pour une administration cantonale performante et économe  
**Date** 14/02/2025  
**Numéro** 2025.02.075

## Considérant:

- Que l'efficacité de l'administration cantonale est un enjeu majeur pour la qualité des services publics et la maîtrise des dépenses ;
- Que le canton du Valais dispose de compétences étendues en matière de réforme administrative ;
- Que des programmes similaires ont démontré leur efficacité dans d'autres cantons et pays ;
- Que la pression fiscale sur les personnes physiques et morales en Valais reste élevée par rapport à la moyenne suisse ;

## Conclusion

Le Conseil d'État est invité à étudier la mise en place d'un programme global intitulé "Efficacité Valais 2030" visant à améliorer l'efficacité de l'administration cantonale. Ce programme devrait inclure les éléments suivants :

- L'implémentation d'un système de gestion de la performance pour les services publics, avec des objectifs clairs et mesurables, permettant une évaluation régulière et transparente de l'amélioration de l'efficacité administrative, au-delà des indicateurs actuels.
- L'introduction d'un mécanisme d'incitations financières pour les départements qui réalisent des économies tout en maintenant ou améliorant la qualité des services, encourageant ainsi une culture de l'efficacité au sein de l'administration.
- La création d'un "laboratoire d'innovation publique" chargé de tester et de mettre en oeuvre de nouvelles approches de gestion et de service public, en s'inspirant des meilleures pratiques nationales et internationales, au besoin en collaboration avec nos hautes écoles.
- L'élaboration d'un plan de réduction progressive de la pression fiscale, rendu possible par les économies générées par le programme, sans compromettre la qualité des services publics.
- La mise en place d'un comité de pilotage incluant des experts en administration publique, des représentants du secteur privé et des citoyens, pour assurer une mise en oeuvre efficace et transparente du programme et éviter une approche par silo.
- Le Conseil d'État est également prié d'étudier les modalités de financement de ce programme, en considérant notamment la possibilité d'utiliser une partie des économies réalisées pour son autofinancement.

Enfin, le Conseil d'État est invité à présenter un rapport détaillé sur la faisabilité, les coûts estimés, le calendrier

de mise en oeuvre et les bénéfices attendus du programme "Efficacité Valais 2030".

Ce programme vise à générer des économies substantielles à moyen et long terme, permettant ainsi de réduire la pression fiscale tout en maintenant, voire en améliorant, la qualité des services publics offerts aux citoyens valaisans.